



Préparations aux concours, CNPT CNED

La participation à un concours ou à un examen implique une forte motivation et un important investissement en temps. Si vous souhaitez optimiser vos chances de réussite, préparez les épreuves très en amont notamment en vous :

- appuyant sur les intitulés des épreuves,
- référant aux programmes réglementaires des épreuves lorsqu'ils existent,
- reportant aux notes de cadrage
- reportant aux sujets des dernières sessions,
- engageant dans une préparation personnelle et/ou au sein d'un organisme.

Les organismes permettant de préparer les épreuves :

- LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) :

Les agents territoriaux souhaitant préparer des concours ou des examens peuvent, sous réserve de l'accord de leur employeur, suivre les préparations aux concours organisées par le CNFPT : www.cnfpt.fr

- LE CNED (CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE) prépare à certains concours de la fonction publique. Pour en savoir plus : www.cned.fr

- LA DOCUMENTATION FRANCAISE : éditeur et diffuseur public de référence exerce son activité dans les domaines de l'actualité administrative, politique, économique, sociale et internationale. Elle diffuse également les publications d'autres administrations, organismes publics et para-publics. Pour en savoir plus : www.vie-publique.fr

URL Source

<https://www.cdg-aura.fr/menu/preparation-aux-concours>
